

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Le SPUL appelle au rejet
du Projet de loi n° 234 modifiant la Charte de l'Université de Montréal :**

Québec, le 9 février 2018 — Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) s'inquiète des conséquences du Projet de loi n°234, présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, au sujet de la modification de la Charte de l'Université de Montréal.

Nous partageons les inquiétudes du SGPUM relativement à la protection des droits à la liberté académique et à la liberté d'association de nos collègues, par suite de l'examen de ce projet de loi et du processus qui l'a fait naître.

Le SPUL se montre particulièrement inquiet des pressions exercées sur l'Université de Montréal, et sur les institutions universitaires canadiennes plus généralement, aux fins de renforcer, au centre de leur gouvernance, le pouvoir de personnes étrangères aux fonctions d'enseignement et de recherche. Aucune personne ne nous apparaît mieux placée pour valoriser tant la recherche fondamentale que la poursuite de programmes de recherche et de formation diversifiés que celle qui s'avère bien au fait des réalités de l'univers de la recherche et de la diffusion de ses fruits par l'enseignement. La liberté académique des professeures et professeurs devant s'exercer au cœur même des organes de la gouvernance universitaire, sans entraves indues, on ne peut chercher à y affaiblir la voix des professeures et professeurs sans compromettre l'orientation de la recherche et de l'enseignement et miner la résistance à la marchandisation du savoir.

Pour ces motifs et ceux défendus par le SGPUM, le SPUL appelle au rejet du Projet de loi n°234 par l'Assemblée nationale.

- 30 -

Source :

John G. Kingma, président
Syndicat des professeurs et
professeures de l'Université Laval (SPUL)
spul@spul.ulaval.ca
Téléphone : 418-656-2955
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca